

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 14 février 2023 par sa résolution #45-02-2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **6 février 2023** au pavillon Wilson, à **19 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers(ères) suivants : mesdames Isabelle Lemay et Christine Arsenault ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général par intérim et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2023;
4. Parole au public **concernant le budget seulement**;
5. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

32-02-2023

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 6 février 2023 (budget)

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

33-02-2023

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 6 février 2023 (budget)

**Il est proposé par la conseillère Madame Christine Arsenault,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

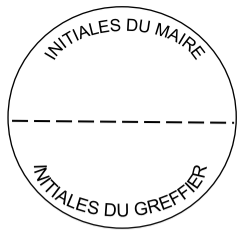
ADOPTÉE à l'unanimité

3.

34-02-2023

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023

La mairesse Madame Andrée Brosseau demande au trésorier de présenter les prévisions budgétaires de l'année 2023.



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 14 février 2023 par sa résolution #45-02-2023

Séance extraordinaire du 6 février 2023 (budget) ▲

Le trésorier annonce également les différents taux applicables, selon le type d'immeuble, tenant compte de l'application de taux variés pour la taxation.

La mairesse invite les membres du conseil à donner leur opinion sur les prévisions budgétaires de la prochaine année.

ATTENDU QUE le budget pour le prochain exercice financier a été préparé et adopté conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le Conseil adopte, tel qu'elles ont été présentées, les prévisions budgétaires pour l'année 2023, démontrant des revenus de 14 901 791 \$, des dépenses et des affectations de l'ordre de 14 901 791 \$

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alain Laprade
François Vallières
Isabelle Lemay
Andrée Brosseau

CONTRE

David-Lee Amos
Christine Arsenault
Patrick Delforge

ADOPTÉE à la majorité

4. PAROLE AU PUBLIC

La mairesse donne parole au public et toute question doit porter exclusivement sur le budget.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

35-02-2023

Levée de la séance extraordinaire du 6 février 2023 (budget)

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 6 février 2023 soit et est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »